

**VILLE DU BOUSCAT****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N°5 :**

**CONSEIL LOCAL DE LA VIE
ÉCONOMIQUE (CLVE) -
DESIGNATION D'UN MEMBRE AU
SEIN DU COLLEGE DES ELUS**

Séance ordinaire du 27 Mars 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 27 Mars 2018

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 1

Excusés : 4

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaël LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Philippe FARGEON, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUÈRE, Claire LAYAN, , Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaël LAMARQUE), Emmanuelle CHOGNOT (à Claire LAYAN)

Absent : Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Thierry VALLEIX

DOSSIER N° 5 : **CONSEIL LOCAL DE LA VIE ÉCONOMIQUE (CLVE) – DESIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COLLEGE DES ELUS**

RAPPORTEUR : Philippe FARGEON

Par délibération en date du 11 octobre 2016, le Conseil Municipal a créé un Conseil Local de la Vie Economique (CLVE) en vue de renforcer la cohésion des différents acteurs économiques et a défini sa composition, à savoir :

Le Maire, en qualité de Président, ou son représentant, préside un conseil de **30 membres** regroupés en **6 collèges** :

- le collège des **acteurs économiques**, **10** membres : artisans, commerçants, représentants des professions libérales, chefs d'entreprises... ;
- le collège des **institutions**, **7** membres : Conseil Régional, Conseil Départemental, CCI, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture, Bordeaux Métropole, Dirccte;
- le collège des **personnalités qualifiées**, **3** membres ;
- le collège des **associations économiques**, **3** membres ;
- le collège de la représentation territoriale des **habitants**, **3** membres (1 par quartier à l'exception de la Barrière du Médoc) ;
- le collège des **élus**, **4** membres Joan TARIS, Didier BLADOU, Agnès FOSSE, Jean-Bernard MARCERON.

Suite au décès de Monsieur Joan TARIS, il convient de désigner un nouveau membre.

VU la loi n° 2002 - 276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2016 approuvant la création du Conseil Local de la Vie Economique et définissant sa composition,

Considérant qu'à la suite du décès d'un des membres, il convient de constituer le collège des élus et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le maire de la ville, son président, ce collège est composé de 4 élus du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

34 voix POUR

Article unique : Désigne, après vote au scrutin secret, les conseillers municipaux suivants :

- Bernard JUNCA
- Didier BLADOU
- Agnès FOSSE
- Jean-Bernard MARCERON

Fait et délibéré le 27 mars 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET